

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-252 du 16 Juin 1988

chargeant le Camarade André ATCHADE,
Ministre de la Santé Publique de
l'intérim du Camarade Nathanaël
MENSAH, Ministre du Travail et des
Affaires Sociales pour compter du
16 Juin 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 16 Juin 1988, le Camarade André
ATCHADE, Ministre de la Santé Publique est chargé de l'intérim
du Ministre du Travail et des Affaires Sociales pendant l'absence
du Camarade Nathanaël MENSAH.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 16 Juin 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 ANR 2 CPC 6 PPC 2 MTAS-MSP 6
Autres Ministères 13 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-Gde Chanc - ONEPI 3
BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 Préfets 6 JORPB 1.-